

PPRN. Un avis favorable assorti d'une réserve

Le commissaire enquêteur a rendu un avis positif sur le Plan de prévention des risques naturels (PPRN) falaises picardes tout en l'assortissant d'une réserve. Reste que la mobilisation des habitants a été forte pour faire entendre leur désaccord.

6 permanences de 3 heures dans lesquelles 74 personnes ont été reçues, 45 mémoires ou courriers reçus, 15 observations. L'enquête publique sur le Plan de prévention des risques naturels (PPRN) falaises picardes qui s'est déroulée du 15 juin au 24 juillet dans les communes d'Ault, Saint-Quentin-Lamotte et Woignarue a été suivie de près par les habitants. Pas étonnant, le sujet est vital et les touche directement : préserver les personnes et les biens dans les zones sou-

misées au recul du littoral en déli-

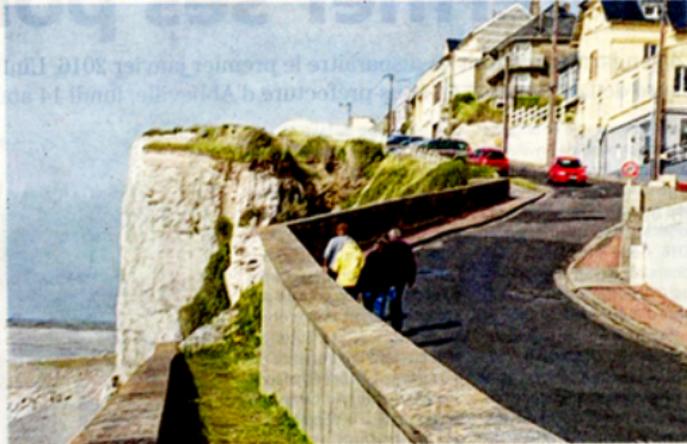
Un large sentiment de contestation

mitant les zones exposées. Le rapport a été rendu par le commissaire enquêteur, François Charles Grévin à la fin du mois d'août. De ces remarques et observations émises par la population, il ressort un large sentiment de contestation. « Les remarques et observations formulées tant verbalement que par écrit sont en grande majorité négatives », affirme dans son rapport le commissaire

enquêteur. Les critiques du public se concentrent sur plusieurs conclusions tirées par ce document d'urbanisme : remise en cause de l'importance du recul des falaises estimé, la taille de la zone classée en aléa fort, les contraintes en résultant, la perte de valeur potentielle des immeubles concernés et l'absence d'information précise sur l'indemnisation possible de cette dépréciation.

Défense contre la mer

Mais les habitants ne font pas que remettre en question, ils sont forces de propositions : l'entretien et les constructions de défense contre la mer et la modification des dispositions (détermination de la zone de recul à l'horizon 100 ans, classement uniforme en aléa fort), cette dernière étant considérée par le commissaire comme « impossible » car imposée par les textes réglementaires. Le commissaire dit avoir pris note de la réponse du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et des avis défavorables des Conseils Municipaux d'Ault et de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly



Le PPRN a reçu l'aval du commissaire enquêteur tout en notant une réserve et recommandation.

Vers une contestation juridique ?

« L'Association Ault Environnement est étonnée par les analyses et les conclusions du commissaire enquêteur, donnant pratiquement un blanc seing à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme. Par ce rapport, elle s'estime en droit de contester juridiquement une éventuelle approbation de ce projet de PPR en l'état. » C'est peu dire que l'association Ault Environnement n'est pas d'accord avec les conclusions rendues par le commissaire enquêteur sur le Plan de prévention des risques naturels falaises picardes. Elle remet en cause de nombreux points : concertation, dispositions législatives... Elle conteste à la fois « les réponses et les non-réponses de la DDTM ».

Règlement des travaux d'entretien

« Compte tenu de ces éléments, et après étude approfondie du dossier d'enquête, tenue des permanences, entretiens avec les responsables du projet, les élus locaux, analyse du dossier et des avis des PPA, je formule un avis favorable assorti d'une

réserve ». La réserve s'applique sur les travaux d'entretien et de gestion courants autorisés dans la zone rouge qui comporte plus de 200 maisons. Des précisions doivent être apportées sur ces problématiques cruciales pour les habitants concernés. Le rapport se termine par une recommandation : « Compte tenu de l'impact humain, je recommande qu'un dispositif

d'accompagnement soit mis en place par les collectivités territoriales et l'Etat. »

Prochaine étape, l'analyse du rapport et des décisions des différents conseils par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et l'arrêté d'approbation de la préfète.